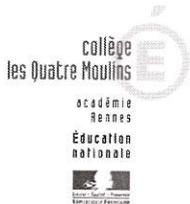


Brest, le 5 septembre 2014



Place de Roscanvel
29200 BREST
Tél : 02 98 45 16 91
Fax : 02 98 05 69 68
Dossier suivi par :
Mme Ghislaine JACOB
Secrétaire

Monsieur SALAUN
Principal

A

Mesdames et Messieurs
les Parents d 'Elèves

BOURSES DE COLLEGE POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un courrier explicatif du Service Académique des Bourses de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Finistère ainsi que le barème d'attribution précisant les plafonds des ressources applicables pour l'attribution des bourses de collège en 2014-2015.

Vous voudrez bien prendre connaissance du courrier et du barème, déposer l'accusé de réception joint à ce courrier au secrétariat du Principal et demander un dossier de demande de bourses auprès du même secrétariat **si le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012 -, est inférieur au plafond mentionné.** Toutefois, **à titre exceptionnel**, les ressources 2013 (avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013) pourront être retenues en cas de modification substantielle de la situation de famille entraînant une diminution des ressources depuis l'année de référence (décès, divorce, chômage, maladie).

Tout changement intervenu à partir du 1^{er} janvier 2014, relève des fonds sociaux.

Cas du divorce avec garde alternée : lorsque les deux parents déclarent fiscalement à charge le candidat boursier, il convient de prendre en considération les ressources des deux parents.

Les dossiers de demande de bourses de collège sont à retirer au secrétariat du collège (un dossier de demande de bourse de collège sera transmis par courrier aux familles des élèves boursiers en 2013-2014 au collège « les Quatre Moulins »).

Les dossiers complets devront être déposer, UNIQUEMENT au secrétariat du collège, le plus rapidement possible, et au plus tard pour le mercredi 24 septembre 2014.

La date limite nationale de dépôt des dossiers dans les établissements scolaires par les familles est fixée au lundi 30 septembre 2014, aucun dossier ne sera accepté après cette date.

Le Principal,

Eric SALAUN



Pièces jointes :

- courrier du service des bourses de Quimper destiné aux parents d'élèves
- barème des bourses de collège
- accusé de réception de la circulaire des bourses à déposer au secrétariat du collège pour le vendredi 12 septembre, délai de rigueur.

académie
Rennes

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves de collège

Quimper, le 29 août 2014

Rectorat

Service
Service académique
des bourses
SAB

DSDEN 29

Dossier suivi par
Gisèle TRIBOTTÉ

T 02 98 98 98 91

F 02 98 98 98 90

Ce.sab@ac-rennes.fr

Service localisé
DSDEN du Finistère
1 boulevard du Finistère
CS45033
29558 Quimper Cedex 9

Site internet
www.ac-rennes.fr

Mesdames, Messieurs

A l'occasion de la rentrée scolaire, je souhaite vous apporter quelques précisions sur les modalités de la campagne des bourses de collège pour l'année scolaire 2014-2015.

J'appelle tout d'abord votre attention sur la nécessité, si vous pensez pouvoir bénéficier de ce dispositif, de déposer un dossier dans l'établissement où est scolarisé votre enfant au mois de septembre, quelle que soit la scolarité envisagée par la suite.

En effet, la date de clôture de la campagne est fixée cette année au 30 septembre 2014 et il ne sera pas possible de déposer un dossier après cette date.

Par ailleurs, je vous invite à être particulièrement vigilants aux pièces à fournir pour constituer votre dossier à savoir :

- l'avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012 qui est l'année de référence ;
- l'avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 en cas de modification substantielle de votre situation entraînant une baisse des revenus (décès, divorce, chômage, maladie).

Tout évènement intervenant à partir du 1^{er} janvier 2014, ne peut être pris en compte dans le cadre de cette campagne.

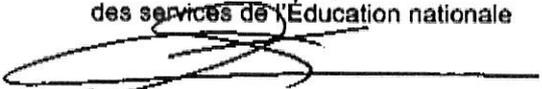
Pour faire face à une diminution importante de vos ressources à compter de cette date, vous pourrez déposer une demande d'aide au titre des fonds sociaux auprès de l'établissement où est scolarisé votre enfant.

D'autre part, il est important d'être particulièrement attentifs aux documents fiscaux à fournir dans le cadre d'un concubinage, d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès. Aucune situation partielle ne peut être étudiée.

Enfin, je vous rappelle que dans le cadre d'une garde alternée, les avis d'imposition des deux parents sont pris en compte.

En cas de difficultés, vous pourrez prendre l'attache des établissements pour répondre à vos questions.

Pour le recteur et par délégation
la directrice académique
des services de l'Éducation nationale


Caroline LOMBARDI-PASQUIER

Annexe 2

Plafonds de ressources applicables pour l'attribution des bourses de collège en 2014-2015
(à comparer avec le revenu fiscal de référence - avis d'imposition 2013 sur les revenus de l'année 2012)

I - Pour un montant de bourse de collège de 84 €

Plafond de référence annuel : 11 252 € + 30 % par enfant à charge

Nombre d'enfants a charge	Plafond annuel (en euros)
(A)	(B)
1 enfant	14 628
2 enfants	18 003
3 enfants	21 379
4 enfants	24 754
5 enfants	28 130
par enfant supplémentaire	3 375,6

II - Pour un montant de bourse de collège de 228 €

Plafond de référence annuel : 6 083 € + 30 % par enfant à charge

Nombre d'enfants a charge	Plafond annuel (en euros)
(A)	(B)
1 enfant	7 908
2 enfants	9 733
3 enfants	11 558
4 enfants	13 383
5 enfants	15 208
par enfant supplémentaire	1 824,9

III - Pour un montant de bourse de collège de 357 €

Plafond de référence annuel : 2 146 € + 30 % par enfant à charge

Nombre d'enfants a charge	Plafond annuel (en euros)
(A)	(B)
1 enfant	2 790
2 enfants	3 434
3 enfants	4 077
4 enfants	4 721
5 enfants	5 365
par enfant supplémentaire	643,8
Total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'imposition 2013 sur les revenus de l'année 2012.	

BOURSES DE COLLEGE – Année scolaire 2014-2015

COUPON REPONSE A DEPOSER AU SECRETARIAT DU COLLEGE,

dûment complété et signé pour le vendredi 12 septembre 2014

Je soussigné,

Nom, Prénom Père, Mère, Responsable légal (1)

de l'élève (Nom, Prénom)..... Classe

atteste avoir reçu le courrier concernant les bourses de collège pour l'année scolaire 2014-2015 et

souhaite retirer un dossier de demande de bourse de collège (1)
(le dossier est à retirer auprès du secrétariat du collège)

ne souhaite pas retirer un dossier de demande de bourse de collège (1)

A, le2014
Signature

(1) rayer la (les) mention(s) inutile(s)